

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 29 juin 2021

---

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 05 juillet 2021

---

L'an deux mille vingt-et-un, le 05 du mois de juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 22 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjointes.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOUBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Jean-François BEAUCAMP  
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT  
Mme Sylvie LAVERGNE qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH  
M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU  
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET

Absent et non représenté : 0

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

# N° DL05072021-10 : Budget Assainissement - Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Les prévisions inscrites au budget peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, par le vote d'une décision modificative. La décision modificative présentée ci-après porte sur la section investissement de ce budget.

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-11

**VU** les crédits inscrits au budget primitif 2021 adoptés par délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2021,

**VU** l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines du 28 juin 2021,

Il convient de prendre une décision modificative portant sur le budget assainissement 2021, pour le lancement d'études géotechniques dans le cadre des travaux sur un poste de refoulement.

D'une part, les crédits nécessaires aux études ont été initialement prévus au chapitre 23 « immobilisations en cours », or il convient de les inscrire au chapitre 20 « immobilisations incorporelles ». Cela n'affecte pas le montant total des dépenses.

D'autre part, l'Etat a notifié l'attribution d'une subvention pour ce projet. Il est proposé d'inscrire 30% de la somme allouée (147 000 € sur 490 000 €) qui seront versés au démarrage du projet. Cela permet de réduire le recours à l'emprunt.

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

## ARTICLE 1

ACCEPTÉ la décision modificative annexée

### Délibération adoptée.

**POUR : 22** M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU.

**ABSTENTION : 5** M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie l'exactitude de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le **07 JUL. 2021** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

**07 JUL. 2021**